Service de l'Information Aéronautique
DSNA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

E-mail : sia-qualite@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

AIC FRANCE
A 05/25
Date de publication : 19 JUN

OBJET : 112EME EDITION DU TOUR DE FRANCE CYCLISTE 2025

1. CONTEXTE

La 112ème édition du Tour de France Cycliste se déroule du samedi 05 juillet au dimanche 27 juillet 2025 inclus et comprend vingt et une étapes décrites sur la carte en annexe.

L'attention des usagers de l'espace aérien est particulièrement attirée sur la concentration d'aéronefs à proximité du parcours. En effet, la course est accompagnée d'un dispositif aérien comprenant des hélicoptères qui évoluent entre la surface et 2000ft ASFC et entre 4500ft AMSL et FL085 et des avions qui évoluent entre les FL100 et FL280. Ces aéronefs opèrent respectivement comme plateformes de caméras (hélicoptères) et comme relais radio et vidéo (avions et hélicoptères) et de diffusion (avions).

De plus, le survol des rassemblements de personnes le long des différentes étapes n'est pas permis en dessous de la hauteur de 1000 m (3300 ft) au-dessus de la surface, à l'exception des aéronefs préalablement autorisés, en vertu des dispositions des *arrêtés du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux et du 17 novembre 1958 relatif à la réglementation de la circulation aérienne des hélicoptères*.

Les aéronefs sans équipage à bord doivent se tenir à l'écart des rassemblements de personnes sur le parcours selon les dispositions du *règlement d'exécution (UE) 2019/947 de la Commission du 24 mai 2019 concernant les règles et procédures applicables à l'exploitation d'aéronefs sans équipage à bord*, ainsi que des *arrêtés du 3 décembre 2020 relatifs à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord et à la définition des scénarios standard nationaux et fixant les conditions applicables aux missions d'aéronefs civils sans équipage à bord exclues du champ d'application du règlement (UE) 2018/1139*.

Il est rappelé que les aéronefs sans équipage à bord peuvent faire l'objet d'une neutralisation s'il est considéré qu'ils constituent une menace pour la sécurité publique en vertu des dispositions de l'article R. 213-2 du code de la sécurité intérieure.

Certaines étapes du Tour de France sont également protégées par des zones réglementées temporaires (ZRT) visant à en exclure certains aéronefs et certaines activités aériennes. Ces ZRT sont destinées à assurer la sécurité des hélicoptères suivant la course, notamment la retransmission de l'événement.

Plus généralement, il est recommandé de ne pas conduire d'activités aériennes, notamment avec des ballons captifs, à proximité immédiate du parcours.

Les usagers de l'espace aérien sont invités à prendre connaissance des informations complémentaires qui pourraient être communiquées par la voie de l'information aéronautique, sur l'accès à l'espace aérien et sur l'utilisation de certains aérodromes situés à proximité du parcours.

FR
© SIA

2. LISTE DES ETAPES

1ère étape : Samedi 5 juillet

Lille / Lille

2ème étape : Dimanche 6 juillet

Lauwin-Planque / Boulogne-sur-Mer

3ème étape : Lundi 7 juillet

Valenciennes / Dunkerque

4ème étape : Mardi 8 juillet

Amiens / Rouen

5ème étape : Mercredi 9 juillet

Caen / Caen (contre la montre individuel)

6ème étape : Jeudi 10 juillet

Bayeux / Vire Normandie

7ème étape : Vendredi 11 juillet

Saint-Malo / Mûr-de-Bretagne Guerlédan

8ème étape : Samedi 12 juillet

Saint-Méen-le-Grand / Laval Espace Mayenne

9ème étape : Dimanche 13 juillet

Chinon / Châteauroux

10ème étape : Lundi 14 juillet

Ennezat / Le Mont-Dore Puy de Sancy

FR
© SIA

Mardi 15 juillet

Repos Toulouse

11ème étape : Mercredi 16 juillet

Toulouse / Toulouse

12ème étape : Jeudi 17 juillet

Auch / Hautacam

13ème étape : Vendredi 18 juillet

Loudenvielle / Peyragudes (contre la montre individuel)

14ème étape : Samedi 19 juillet

Pau / Luchon-Superbagnères

15ème étape : Dimanche 20 juillet

Muret / Carcassonne

Lundi 21 juillet

Repos Montpellier

16ème étape : Mardi 22 juillet

Montpellier / Mont Ventoux

17ème étape : Mercredi 23 juillet

Bollène / Valence

18ème étape : Jeudi 24 juillet

Vif / Courchevel Col de la Loze

19ème étape : Vendredi 25 juillet

Albertville / La Plagne

FR
© SIA

20ème étape : Samedi 26 juillet

Nantua / Pontarlier

21ème étape : Dimanche 27 juillet

Mantes-la-Ville / Paris Champs-Élysées

FR
© SIA

112e EDITION
TOUR de FRANCE
5-27 JUILLET 2025
LILLE-NORD DE FRANCE
Grand Départ
DUNKERQUE
BOULOGNE SUR-MER
LILLE MÉTROPOLE
VALENCIENNES
LAUWIN-PLANQUE
AMIENS MÉTROPOLE
BAYEUX
ROUEN
VIRE NORMANDIE
CAEN
MANTES-LA-VILLE
PARIS Champs-Élysées
SAINT-MALO
MÛR-DE-BRETAGNE
SAINT-BRIEUC LE-GRAND
LAVAL Espace Mayenne
CHINON
CHÂTEAUROUX
PONTARLIER
NANTUA
ALBERTVILLE
LA PLAGNE
COURCHEVEL Col de la Loze
VIF
VALENCE
BOLLÈNE
MONT VENTOUX
MONTPELLIER
ENNEZAT
LE MONT-DORE Puy de Sancy
TOULOUSE
AUCH
MURET
PAU
HAUTACAM
CARCASSONNE
LOUDENVIELLE PEYRAGUDES
LUCHON SUPERBAGNÈRES
letour.fr
@LeTour
#TDF2025
LÉGENDE / THE KEY

FR
© SIA